



## Besoin de votre avis concernant des procédures

Par **bouron**, le **11/08/2009** à **12:22**

Bonjour,

j'ai saisi ma société aux prud'hommes pour licenciement abusif.

préalablement j'ai rencontré mon avocat afin de se mettre d'accord sur la procédure à suivre et de ses honoraires. Il m'a donc expédié son contrat sur lequel était précisé des mentions que nous n'avions pas évoqué lors de l'entretien, voici mes questions:

- j'ai opté pour des honoraires forfaitaires pour un montant de 1400€, sur la convention d'honoraires pour l'article 700 cpc il demande 3000€ es-ce normal?
- qu'est ce qu'un mémoire? (rappel prime contractuelle)
- En plus des frais de dossier:100€, il me demande de prendre en charge les photocopies(0.60€), les télécopies (2,50€), et des frais de déplacements (0.60€ au km), des frais de courrier par recommander (5€) etc... ne serait-ce pas compris dans les frais de dossier?
- peut-il me facturer une provision alors qu'aucune démarche est commencée?

j'ai peur que cela me coûte le montant de l'article 700 cpc.

je vous remercie par avance